



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 063-256300187-20251211-2025_12_100-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
11/12/2025

Délibération
n° 2025-12-100

Date de convocation :
27/11/2025

Nombre de membres
en exercice : 89
Nombre de membres
présents : 48
Nombre de suffrages
exprimés : 54

VOTE :
Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Agathe DEMAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **SPANC – Demande de subvention 2026 pour les diagnostics périodiques**

Monsieur le Président explique que des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Départemental 63 pour l'année 2026, au titre des contrôles des installations existantes.

Ainsi concernant la réalisation des contrôles de diagnostic et l'actualisation des diagnostics, le CD63 peut attribuer des subventions aux collectivités au titre de la ligne « Assainissement Non Collectif ».

Pour l'année 2026, la demande de subvention porte sur le nombre de contrôles et le plan de Financement figurant dans le tableau ci-dessous :

Commune	Nombre contrôle prévu	Montant total prévu
Beauregard L'évêque	15	2 100,00 €
Blanzat	4	560,00 €
Bouzel	1	140,00 €
Cébazat	9	1 260,00 €
Entraigues	9	1 260,00 €
Gerzat	16	2 240,00 €
Joze	20	2 800,00 €
Limons	69	9 660,00 €
Luzillat	136	19 040,00 €
Vente	40	6 400,00 €
Total	319	45 460,00 €
	Subvention CD63 demandée (20%)	9 092,00 €

DELIBERATION

Le comité syndical, les explications entendues et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement sur le nombre de contrôle des installations existantes pour 2026,
- D'autoriser Monsieur le Président, à déposer une demande de subvention et de signer par la suite tous les documents relatifs à cette demande.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an ci-dessus.**
Le Président,
René LEMERLE

